

Insight: Précautions hivernales

Compréhension du risque

Chaque hiver, les entreprises subissent des pertes de plusieurs millions de dollars de dommages causés par les mauvaises conditions météorologiques.

Les termes « saison froide » ou « températures hivernales » peuvent comporter tout un éventail de mauvaises conditions atmosphériques susceptibles de causer des dommages importants à vos installations et une interruption prolongée de vos activités.

Le présent guide aborde les principales conditions météorologiques qui peuvent être la cause de dommages et propose des mesures pratiques visant à réduire le risque de dommages et à en diminuer les coûts le cas échéant :

- Températures sous le point de congélation, causant la rupture des canalisations et des réservoirs d'eau
- Tempêtes
- Inondations
- Chutes de neige

Contrôle des risques

Les précautions et mesures suivantes devraient être prises pour contrôler les risques :

Rupture de canalisations et de réservoirs

- Dans la mesure du possible, maintenir un chauffage adéquat [minimum de 4 °C (39 °F)] visant à prévenir le gel des canalisations et des réservoirs. Les systèmes de chauffage devraient être examinés périodiquement avant le début de l'hiver. Installer des thermostats standards et antigels si ceux-ci ne sont pas déjà en place.
- Si un chauffage adéquat n'est pas possible, ou s'il s'agit de zones non chauffées, toutes les canalisations et les réservoirs d'eau devraient être isolés avec un produit de calorifugeage de bonne qualité, ou encore, dans la mesure du possible, être munis de câbles chauffants.
- Idéalement, les chauffeuses portables ne devraient pas être utilisées; s'il n'y a aucune autre option, elles ne devraient être utilisées qu'en conformité avec les directives données dans le guide de AIG « Transportable Heaters ».
- Veiller à ce que toute l'isolation des bâtiments soit bien en place, que les fenêtres ne soient pas brisées et que les ouvertures soient bien obturées.

S'il est prévu de ne pas occuper le bâtiment pendant une longue période (p. ex. pendant un long congé) et qu'il n'est pas envisageable d'un point de vue pratique de maintenir le chauffage, fermer et vidanger le système d'alimentation en eau. Prévoir et effectuer des inspections périodiques de toutes les zones inoccupées.

- Veiller à ce que tous les robinets d'arrêt soient fonctionnels et utilisables de manière sécuritaire et à ce que le personnel concerné connaisse leur emplacement.
- Prendre connaissance de la façon de vidanger le système. Réparer les robinets qui fuient en installant de nouvelles rondelles d'étanchéité.
- Envisager l'installation d'alarmes de détection de fuite et de robinets d'arrêt, particulièrement pour la protection de matériel informatique sensible ou d'installations ou d'équipements de production essentiels. De telles alarmes devraient être reliées à une entreprise de surveillance des alarmes.

- Les installations de gicleurs exigent des mesures particulières et toutes les instructions et exigences d'entretien les concernant devraient être respectées. Bien vouloir se référer au guide de AIG Automatic Sprinkler Systems – Winter Precautions'.
- Veiller à ce que tous les matières et articles sensibles à la température soient bien entreposés.
- Les appareils de climatisation peuvent produire une grande quantité d'eau de condensation. Cela n'est généralement pas un enjeu pour les unités installées à l'extérieur; cependant, le cas des petites unités branchées à l'intérieur des salles informatiques ou de communications peut représenter un risque car leurs tuyaux de vidange se détachent souvent accidentellement. Également, enlever l'eau des refroidisseurs d'huile et des chemises d'eau, et vidanger les condensateurs des appareils de refroidissement le cas échéant.
- En cas de gel de tuyau, toujours isoler celui-ci en fermant le robinet d'arrêt ou la vanne de commande sur le côté alimentation du réservoir ou de la conduite. NE JAMAIS utiliser de lampes à souder ou toute forme de flamme nue pour dégeler un tuyau.
- Avant de commencer à dégeler le système, faire le maximum pour protéger ou enlever les contenus susceptibles d'être endommagés par l'eau produite par le dégel d'une conduite brisée.

Tempêtes

- Surveiller les avertissements de tempêtes
- Vérifier la bonne condition des bâtiments, y compris les portes, fenêtres et lanterneaux
- Inspecter les arbres situés près des bâtiments. Couper les branches ou les arbres dangereux.

Inondations

- Vérifier que les sous-sols soient pourvus d'un système de vidange adéquat. Si nécessaire, se procurer des pompes submersibles individuelles et les faire installer par des entrepreneurs qualifiés.
- Les marchandises, la machinerie et les autres contenus susceptibles d'être endommagés par l'eau devraient, dans la mesure du possible, être entreposés sur les étages supérieurs. Si cela n'est pas possible, stocker le maximum de ces articles sur des palettes ou sur des étagères afin de réduire le risque de dommages.

Chutes de neige

- Prévoir une méthode sécuritaire de déneigement sur les toits. Enlever la neige avant que l'épaisseur atteigne un niveau non sécuritaire.

Généralités

- Prévoir une inspection et un contrat d'entretien annuels afin de veiller à ce que les toits, les bordures de toits, les tuyaux de descente, les drains et les gouttières soient en bon état et libres de toute obstruction.
- Planifier les interventions en cas d'événement météorologique.
- Préparer un plan d'intervention d'urgence, comprenant des mesures préventives.
- Mettre sur pied une équipe d'intervention d'urgence.
- Veiller à ce que votre plan de continuité des activités soit à jour et couvre les événements liés aux conditions climatiques.
- Veiller à ce que tous les documents et données essentielles soient stockés de manière sécuritaire.
- Maintenir une liste à jour de toutes les personnes-ressources pour les situations d'urgence.

- Envisager de vous procurer des génératrices de secours pour les activités essentielles.
- Après un événement météorologique, inspecter vos bâtiments, et procéder aux réparations nécessaires.

Pour de plus amples renseignements, contacter votre spécialiste en contrôle de risque chez AIG.

Les renseignements, suggestions et recommandations présentés dans le présent document sont uniquement de nature informative. Ces renseignements ont été colligés à partir de sources réputées fiables. Les services de contrôle de risque ne prétendent pas couvrir tous les risques de sinistres potentiels, ni les lois, règles, règlements, marches à suivre et procédures. Aucune garantie ou prétention, explicite ou implicite, n'est donnée quant à l'adéquation ou à l'exhaustivité de tels services. Le fait de se fier, ou de se conformer, à toute recommandation ne garantit d'aucune façon que ce soit un résultat, y compris, sans s'y limiter, le respect de vos obligations aux termes de votre police d'assurance, ou des exigences prescrites par toute loi, par toute règle, ou par tout règlement. AIG ne peut en aucun cas être tenue responsable de la découverte ou l'élimination de tout risque pouvant entraîner des accidents, des blessures ou des dommages. Les renseignements contenus dans le présent document ne devraient en aucun cas être interprétés comme des avis financiers, comptables ou juridiques et ne constitue pas une preuve de lien avocat client.

Le présent document n'a pas pour objectif de se substituer aux recommandations de vos fabricants d'équipement. Si vous êtes incertain à propos d'une procédure d'entretien ou d'essai en particulier, veuillez contacter le fabricant ou le préposé au service de l'équipement.

L'American International Group (AIG) est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Notre société (et ses compagnies membres) offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à des clients dans plus de 70 pays et territoires. Cette offre diversifiée comprend des produits et des services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs actifs, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Le Groupe AIG est coté à la bourse de New- York.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: [@AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) [www.twitter.com/AIGinsurance](https://twitter.com/AIGinsurance) | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces liens offrant des renseignements complémentaires sur AIG sont offerts à titre utilitaire, et les renseignements donnés sur ces sites web ne font pas partie de la présente.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurances biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurances générales de l'American International Group. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Internet à l'adresse : www.aig.com. Tous les produits et services sont souscrits ou offerts par des succursales ou sociétés affiliées de l'American International Group. Les produits et services pourraient ne pas être offerts dans tous les pays, et la couverture est assujettie aux exigences de la souscription et aux libellés des polices. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Certaines couvertures d'assurance dommages en biens et responsabilité peuvent être fournies par des assureurs spécialisés de lignes excédentaires. Les assureurs excédentaires ne contribuent généralement pas aux fonds de garantie des États, et les assurés ne sont donc pas protégés par de tels fonds.

© American International Group, Inc. Tous droits réservés..